

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NABIRAT**

2016/033

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 08

Absents : 02

L'an deux mil seize, le 11 septembre 2016 à 10 h 00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 30 août 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yvette VIGIE, Maire.

Présents : DESMOULINS Christiane, BROUSTAL Christian, ROQUES Eric, HEYNEN Daniel, MONTEIL Pierre, OLIVAN Elisabeth, BOY Edwige.

Absents : CASTANT Francis et CHAVAROCHE Julien

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du CGCT il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

A été désignée Secrétaire de Séance Madame OLIVAN Elisabeth

Révision tarif halte-garderie

Madame Le Maire fait part au Conseil municipal des prix de la halte-garderie. Actuellement les prix sont les suivants :

- 2 euros de l'heure,
- 1 euro de la demi-heure et chaque demi-heure entamée est dû.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de baisser le prix de cette halte-garderie à compter du 02 novembre 2016 en le ramenant à :

- 1,50 euros de l'heure,
- 0,75 euros la demi-heure. Toute demi-heure entamée est dû.

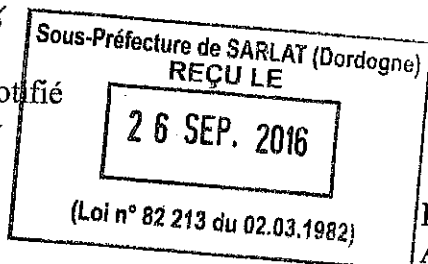
Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

Le 26/09/2016

Publié et notifié

Le 30/09/2016



A Nabirat, le 11/09/2016

Fait et délibéré les jours, et heures, au sus dit
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Y. VIGIE

